

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Domaines de
compétences par thèmes

Sous matière : Culture

Séance du Conseil Municipal du 25 septembre 2019,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

OBJET :
**DEPOT
D'ARCHIVES DU
CENTRE
HOSPITALIER AUX
ARCHIVES
MUNICIPALES**

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CASTILLO
Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD
Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline,
GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François,
BOUILLEUX Denis, BARTHES Chantal, SOULIER Agnès, BUSTOS Jean-Paul,
THOMAS-DAIDE Hélène, LINOU Stéphane, THOMAS Guy, THOMAS Eric, ,
RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPALX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL
EN DATE DU : 18.09.2019

AFFICHAGE EN DATE
DU : 18.09.2019

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU :

02 OCT. 2019

Procurations :

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme GIRAL Hélène,
M. SOL Philippe donne procuration à M. DEMANGEOT François,
Mme ESCAFRE Elisabeth donne procuration à M. GUIRAUD Philippe,
Mme CHABERT Sabine donne procuration à M. GREFFIER Philippe,
Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. BOUILLEUX Denis,
Mme EL KAHAZ Sarah donne procuration à Mme BATIGNE Brigitte,
Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

Absentes :

Mme CHOPIN Marie-Christine,
Mme ISSALYS Jeanne,

Secrétaire : M. BOUILLEUX Denis,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans sa séance du 5 décembre
1990, le Conseil d'administration du centre hospitalier Jean-Pierre CASSABEL
a demandé à la Ville de Castelnaudary l'autorisation de déposer ses archives
au sein des archives municipales.

Le Conseil Municipal, par délibération du 14 décembre 1990, a accepté ce
dépôt.

Le Conseil d'administration du centre hospitalier a proposé un dépôt
complémentaire à ce fonds patrimonial, très important pour l'histoire de l'hôpital
et plus largement pour celle de la ville.

Ce dépôt, tout comme le dépôt initial, restera propriété du centre hospitalier. Il
est composé d'un échantillonnage de dossiers médicaux de personnes
décédées ou nées avant 1919, et de documents fin XVIII^e siècle – début XIX^e
siècle, qui n'avaient pas été versés en 1990. Il est régi par le cadre de
classement des archives hospitalières.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le dépôt complémentaire d'archives du centre hospitalier Jean-Pierre CASSABEL et de l'autoriser à signer la convention de dépôt telle qu'annexée à la présente délibération.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE le dépôt complémentaire d'archives du centre hospitalier Jean-Pierre CASSABEL à la Ville de Castelnaudary.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de dépôt telle qu'annexée, ainsi que tout document relatif à ce dépôt.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 25 septembre 2019.

Ampliation faite le :	01 OCT. 2019
Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le :	30 SEP. 2019
Par publication le :	02 OCT. 2019
Par délégation,	
Le Directeur Général des Services	
	
Hervé ANTOINE	



Le Maire,


Patrick MAUGARD